



Valeur juridique de la carte de visite

Par **ALBEDO**, le **25/03/2008** à **16:51**

Dans le cadre d'un contrat de prestation.

Puis-je utiliser une carte de visite au nom de l'entreprise qui me mandate, quelle est la valeur juridique de la carte de visite?

Par **Erwan**, le **25/03/2008** à **21:59**

Bjr,

La carte de visite n'a pas de réelle valeur juridique.

Vous pouvez l'utiliser à la seule condition de ne pas usurper une appartenance à une entité, une qualité, une identité etc...

Attention, si vous n'appartenez pas à l'entreprise qui vous mandate, veillez à ne pas induire vos interlocuteurs en erreur, ne revendiquez pas votre appartenance à cette entreprise.

La carte de visite doit tout simplement refléter ce que vous êtes.